

Publié le







Toulouse, le 10 octobre 2025

## Décision prise par le Président de Réseau31

## n°DP430 - 2025

## Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31:

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical;

Vu l'arrêté n° A16-2025 portant abrogation de l'arrêté n° A20231211-66 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°008G2025 relatif à la fourniture de poches en feutre polypro filtration de 1 à 10U, pour Réseau31, notifié le 6 juin 2025, à l'entreprise TECHNOFILTRES ;

Considérant la nécessité d'acter le transfert du marché à l'entreprise SOFISE FILTRATION, suite à une réorganisation interne de l'établissement principal PEMFLOW;

## décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°1 au marché n°008G2025, ayant pour objet d'acter le transfert du marché à l'établissement SOFISE FILTRATION.

Rémi RAMOND

Pour le Président et par délégation Le Vice-Président